Liste des emplacement réservés (ER) instaurés au bénéfice de la commune			
Numéro	Objet	Parcelles (pp = pour partie)	Superficie
1	Création d'une voie d'accès à l'école	AA87 ; AA89 pp	1344 m²
2	Désenclavent de la salle des fêtes	AB43	119 m²
3	Création d'un abri-bus	AC53	132 m²
4	Élargissement d'une voie	ZR199 pp	446 m²
5	Élargissement d'une voie	AB83	184 m²
6	Élargissement d'une voie	AB1	273 m²
7	Élargissement d'une voie	ZR337 pp ; ZR336 pp ; ZR335 pp	300 m²
8	Création d'une aire de jeux	0A1194	2194 m²
9	Élargissement d'une voie	0A1138	397 m²
10	Création de logements locatifs financés par un prêt aidé par l'Etat	AA91 ; AA89 pp	7965 m²

Nord

1:5 000

0 250 500 750 1000 m

Légende

Secteurs

- Ua : zone urbaine principale (centre ancien)
- Ub : zone urbaine secondaire
- Uj : secteurs de jardins
- Aa : zone agricole principale
- Ah : secteurs d'habitat au coeur de la zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- Na : zone naturelle
- Nh : secteurs d'habitat au coeur de la zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL)

Emplacements réservés

- Emplacement réservé pour la création de voie ou d'équipements publics
- Emplacement réservé pour la création de logements sociaux

Bâtiment à démolir au préalable

- Bâtiment - démolition préalable

Préservation du patrimoine architectural

- Bâtiment pouvant changer de destination
- Bâtiment remarquable à préserver
- Commerce à préserver

Préservation des trames verte et bleue

- Haie à préserver
- Verger à préserver
- Espace boisé classé
- Limite de 50 m par rapport à la lisière d'un massif boisé de plus de 100 ha
- Fossé à préserver
- Mare à préserver
- Zone humide

Risques et nuisances

- Secteur concerné par le ruissellement des eaux pluviales
- Secteur concerné par des remontées de nappes phréatiques
- Zone de bruit
- Sols susceptibles d'être pollués : ancienne décharge

Informations complémentaires

- Secteur concerné par les orientations d'aménagement et de programamtion (OAP)
- Cimetière

Département des Yvelines

Commune de

Blaru

Plan local d'urbanisme

4b. Règlement graphique

Ouest de la commune

Vu pour être annexé
à la délibération du conseil municipal
du 11 janvier 2018

Modification approuvée le 06 novembre 2025

Maître d'ouvrage

Commune de Blaru

8, rue de Vernon
78270 Blaru

tel : 01 34 76 21 06

Bureau d'études

Cabinet Avice architecte - urbaniste

3, rue d'Hauteville
75010 Paris

tel : 01 82 83 38 90

Légende

Secteurs

- *Ua : zone urbaine principale (centre ancien)*
- *Ub : zone urbaine secondaire*
- *Uj : secteurs de jardins*
- *Aa : zone agricole principale*
- *Ah : secteurs d'habitat au coeur de la zone agricole*
- *Ap : zone agricole protégée*
- *Na : zone naturelle*
- *Nh : secteurs d'habitat au coeur de la zone naturelle*
- *Np : zone naturelle protégée*
- *Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL)*

Emplacements réservés

- *Emplacement réservé pour la création de voie ou d'équipements publics*
- *Emplacement réservé pour la création de logements sociaux*

Bâtiment à démolir au préalable

- *Bâtiment - démolition préalable*

Préservation du patrimoine architectural

- *Bâtiment pouvant changer de destination*
- *Bâtiment remarquable à préserver*
- *Commerce à préserver*

Préservation des trames verte et bleue

- *Haie à préserver*
- *Verger à préserver*
- *Espace boisé classé*
- *Limite de 50 m par rapport à la lisière d'un massif boisé de plus de 100 ha*
- *Fossé à préserver*
- *Mare à préserver*
- *Zone humide*

Risques et nuisances

- *Secteur concerné par le ruissellement des eaux pluviales*
- *Secteur concerné par des remontées de nappes phréatiques*
- *Zone de bruit*
- *Sols susceptibles d'être pollués : ancienne décharge*

Informations complémentaires

- *Secteur concerné par les orientations d'aménagement et de programamtion (OAP)*
- *Cimetière*

Nord 1:5 000

0 250 500 750 1000 m

0 20 40 60 80 100 m

1:2 000

Le Maulu

Le Chêne Godon

Le Bons Soins

Le bourg

Bourg

La Butte aux Ferats

Mare Boinville

Chevrie

Département des Yvelines

Commune de

Blaru

Plan local d'urbanisme

4c. Règlement graphique

Est et détails sur les principales zones bâties

Vu pour être annexé
à la délibération du conseil municipal
du 11 janvier 2018

Modification approuvée le 06 novembre 2025

Maître d'ouvrage

Commune de Blaru

8, rue de Vernon
78270 Blaru

tel : 01 34 76 21 06

Bureau d'études

Cabinet Avice architecte - urbaniste

3, rue d'Hauteville
75010 Paris

tel : 01 82 83 38 90